

Banque de la Colombie-Britannique—Loi

la Banque Continentale, on nous a dit que les employés allaient tous garder leur emploi.

Cette fois-ci on n'a aucune assurance de cela. Premièrement, on n'a aucune assurance que demain matin, les nouveaux propriétaires qui ont reçu 200 millions de dollars en cadeau pour acheter une affaire à 63 millions de dollars, on n'a aucune assurance que les «jobs» des employés vont être garantis.

Deuxièmement, d'après les dires du conseil d'administration, on est encore sous le coup d'une discussion avec l'inspecteur des compagnies d'assurance et des fonds de retraite pour être capable de retirer au bénéfice des actionnaires actuels de la Banque de la Colombie-Britannique 10 millions de dollars, et si une telle requête est garantie ou agréée au cours des prochains mois, ça pourrait être redistribué aux actionnaires. Non seulement on donne 200 millions à la Banque de Hongkong pour acheter la Banque de la Colombie-Britannique, les actionnaires à 63 millions, une partie de leurs actifs, mais on va aller chercher 10 millions peut-être dans le surplus du fonds de retraite des employés pour bonifier le prix que les actionnaires vont recevoir pour leurs actions.

Monsieur le Président, c'est écrit en toutes lettres dans le document que j'ai devant moi et qui est publié par le conseil d'administration de la banque, où on dit ceci et je cite:

• (1810)

[Traduction]

Pendant le deuxième trimestre de l'exercice 1986, le surintendant des assurances a approuvé le retrait de la caisse de retraite de la BCB des sommes excédentaires calculées par un actuaire indépendant. Après la fin de l'exercice de la banque, le surintendant des assurances, à cause de la jurisprudence subséquente, a révoqué l'autorisation de retirer ces sommes excédentaires, tout en laissant à la BCB la faculté d'en refaire la demande en conformité des nouvelles directives. Cela fait que la BCB risque d'avoir à reverser durant 1986 20,4 millions de dollars de revenus avant impôts.

Dans le cadre de la vente à la Banque de Hongkong du Canada, il est prévu que les soldes des comptes de caisse de retraite de tout le personnel de la BCB soient virés à une caisse de retraite équivalente à la Banque de Hongkong du Canada. La BCB redemandera au surintendant des assurances l'autorisation de retirer les sommes excédentaires qui resteront à sa caisse de retraite. Si la requête est agréée, les actionnaires de la BCB deviendraient créateurs de cet excédent.

[Français]

Monsieur le Président, si en plus d'avoir donné 200 millions de dollars à une banque qui d'après le conseil d'administration, non seulement serait insolvable, mais grugerait les dépôts non assurés, si non seulement après avoir donné 200 millions, on permet au surplus du fonds de pension de servir à bonifier le montant que les actionnaires vont recevoir, je ne comprends plus rien dans cette affaire-là et je dis qu'on va être obligé de voter pour le projet de loi parce qu'on n'a pas d'autre choix, parce qu'on nous dit, du côté ministériel, que si on n'approuve pas cela, tout le système s'écroule. Monsieur le Président, je dois vous dire que c'est avec énormément de réticence que je vais voter pour ce projet de loi-là. C'est uniquement parce qu'on a le couteau sur la gorge, on doit accepter les propos du gouvernement. Pourtant je m'étais dit qu'après le 25 mars 1985, quand on nous avait proposé le paquet pour solutionner le problème de la Banque Commerciale du Canada que jamais plus je prendrais la parole du ministre des Finances (M. Wilson) dans une situation bancaire. Lorsqu'on nous arrive avec ça comme étant une chose urgente, on est obligé encore, pour maintenir une institution financière qui va fonctionner dans l'Ouest du Canada, pour protéger des «jobs», pour garder en

affaires une institution sous contrôle étranger, de voter pour cela. Mais je dois vous dire que cela n'a pas de bon sens de demander à des députés responsables d'appuyer un projet comme celui-là dans l'espace de 24 heures.

[Traduction]

M. le vice-président: Questions ou observations. La parole est au député de Mission—Port Moody (M. St. Germain).

M. St. Germain: Monsieur le Président, le député dit que cela n'a pas de sens. Il ne faisait pas partie du gouvernement précédent qui a affligé l'ouest du Canada de l'épouvantable et dévastateur Programme énergétique national. Je ne le lui reproche pas, mais je le reproche à son parti.

M. Gauthier: Avez-vous lu le rapport Estey? Le juge Estey dit que cela n'a rien à voir.

M. St. Germain: Le juge Estey a exonéré tous les ministres de tout blâme, monsieur le Président.

M. Gauthier: Vous devriez lire le rapport Estey.

M. St. Germain: Le fait est, monsieur le Président, que ces 200 millions de dollars viennent de la Société d'assurance-dépôts du Canada, une société d'assurance, dont le mandat lui permet d'agir ainsi en l'occurrence. Si nous n'avions pas suivi cette voie et si la Banque de Hongkong n'avait pas décidé de poursuivre les activités de la banque, comme elle s'y est engagée, les contribuables auraient perdu 1,3 milliard de dollars ou plus. Est-ce là ce que le député prône? Ou est-il défavorable à l'Ouest?

M. Gauthier: Cessez vos inepties.

M. St. Germain: Ne veut-il pas de ces banques régionales? C'est la seule question que je pose. S'il ne souscrit pas à cette mesure, il doit être défavorable aux banques et opposé à l'idée des banques régionales dans l'Ouest. En toute honnêteté, monsieur le Président, je ne crois pas que ce soit le cas. Il s'agit en l'occurrence du meilleur marché possible, car il offre la sécurité et il permet de maintenir un système bancaire régional en Colombie-Britannique, ce qui est une absolue nécessité, du fait du caractère unique de notre économie, ce que, dans bien des cas, les Canadiens de l'Est ne comprennent pas. Je vous le demande, monsieur le Président, le député aurait-il préféré assister à la faillite de la banque et à l'anéantissement de l'économie de l'Ouest, ou encore demander 1,3 milliard de dollars aux contribuables, plutôt que de prendre cette mesure? Manifestement, monsieur le Président, nous aurions préféré un propriétaire canadien. Cependant, la Banque de Hongkong est un établissement viable. Sauf erreur, il s'agit d'une maison réputée. Le député ne préfère-t-il pas cette solution? Pourquoi pas?

M. Garneau: Maintenant que le député a posé la question, je suis encore plus inquiet qu'avant. Le député nous apprend quelque chose que le ministre des Finances (M. Wilson) ne nous a pas dit. Il nous dit ce que personne, à la Chambre ou à l'extérieur, n'a osé dire, soit que la perte s'élèvera à 1,3 milliard. C'est ce que le député a dit.

M. Gauthier: C'est de l'inconscience.

M. Garneau: Si c'est un fait, si ce que le député vient de dire est vrai, alors nous dépensons 63 millions de dollars pour maintenir l'affaire en activité pour les actionnaires qui n'ont droit à rien, pas un cent.